



## COMMUNIQUE DE PRESSE

lundi 1 décembre 2014

### **Barrages de la Sélune : un démantèlement entériné par la Commission d'enquête suite à une mobilisation sans précédent des acteurs locaux, nationaux et internationaux**

La Commission d'enquête sur l'opération de démantèlement des barrages de Vezins et La-Roche-qui-Boit sur la Sélune a donné un avis favorable à la demande d'autorisation de cette opération au titre de la Loi sur l'eau de 1992. Les Amis de la Sélune, qui regroupent une cinquantaine d'organisations de la société civile, du niveau local au niveau international, sont heureux de cette issue venant couronner plusieurs années de concertation pour la définition d'une nouvelle gouvernance de l'eau à l'échelle du bassin versant de ce fleuve côtier de la baie du Mont-Saint-Michel. Ils se félicitent de la mobilisation extraordinaire des acteurs locaux, nationaux et internationaux au service d'un démantèlement de barrages unique en Europe de l'Ouest par son envergure et par les enjeux qui s'y croisent.

#### **Un avis favorable de la Commission d'enquête qui confirme un consensus déjà ancien...**

L'enjeu de la restauration de la continuité écologique et de la qualité de la Sélune remonte à la vidange catastrophique des ouvrages de 1993 qui avait pollué la baie du Mont-Saint-Michel. Les différents processus de concertation qui eurent lieu ensuite pour prévenir une nouvelle catastrophe avaient abouti à l'effacement des barrages comme seule solution durable pour atteindre les objectifs des différents règlements nationaux et européens, dont la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000. De la décision de la Commission Locale de l'Eau en 2006 jusqu'à la confirmation en 2012 par la Ministre d'alors en charge de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie de la décision prise quelques années plus tôt de ne pas renouveler les titres d'exploitation hydroélectrique des deux barrages, ce projet de démantèlement s'inscrit dans un long processus dans lequel ont pu s'exprimer l'ensemble des parties prenantes, jusqu'à la récente enquête publique qui s'est tenue de mi-septembre à mi-octobre 2014. La démocratie a parlé jusqu'au bout, avec 53 % d'avis favorables contre 47 % d'avis défavorables sur un total de 4 589 opinions exprimées.

#### **... mais une fracture entre les populations locales et les autres citoyens qu'il faut résorber**

S'il est désormais incontestable que l'opinion publique est globalement favorable au projet de reconquête écologique de la vallée de la Sélune, il ne peut être nié pour autant que ces arasements, inscrits dans un grand mouvement international (ex : Elwha River) et une des seules mesures concrètes en faveur de la biodiversité qui a survécu au Grenelle de l'Environnement et au lancement du processus de la Trame Verte et Bleue, continuent de rencontrer une forte opposition locale. Comme nombre d'autres projets innovants dont les enjeux régionaux voire internationaux peuvent entrer en conflit avec des intérêts strictement locaux, la panne de débat sur la renaturation de la Sélune doit nous servir d'exemple à l'avenir pour organiser un dialogue plus régulier entre acteurs, loin en amont des projets. Aujourd'hui, sur la Sélune ce dialogue est toujours à inventer pour construire, ensemble, un avenir commun après l'arasement des barrages.

#### **Une métamorphose souhaitable du territoire liée à la coopération entre tous les acteurs**

Comme nous le disions il y a bientôt deux ans, il faut saisir l'opportunité de donner un nouvel essor à cet arrière-pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, en s'appuyant sur sa notoriété mondiale, pour explorer tous les potentiels de cette rivière remarquable, aussi bien en termes de valorisation écotouristique qu'en termes de qualité de l'eau et de l'environnement. Effacer ces deux barrages dépassés constituera un chantier de restauration d'une ampleur à ce jour inégalée en Europe, pour le rétablissement de la continuité écologique sur tout le linéaire d'un cours d'eau, de la source à la mer, au bénéfice notamment d'une population de Saumons atlantiques menacée. Mais ce défi ne pourra être relevé sans l'engagement bien pensé de chacun : collectivités, populations riveraines, entreprises, services de l'Etat, établissements publics et bien sûr associations et fondations. Car l'environnement est un enjeu majeur de ce 21<sup>ème</sup> siècle qui ne se joue pas seulement à l'échelon local.

#### **Contacts presse :**

**Christian Allain, Manche Nature : 06 18 83 03 43**

**Roberto Epple, European Rivers Network / SOS Loire Vivante : 06 08 62 12 67**

[https://www.facebook.com/pages/Les-Amis-de-La-Sélune/124011074385300?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/pages/Les-Amis-de-La-Sélune/124011074385300?ref=aymt_homepage_panel)

<http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Loi-sur-l-eau/Autorisation/BARRAGES-SELUNE-VEZINS-ROCHE-QUI-BOIT>

<http://www.nps.gov/olym/naturescience/elwha-ecosystem-restoration.htm>